



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

MESSIEURS RODOLPHE ET VICTOR BRUEDER
REPRESENTANT LA SCEA FERMES DE BRUEDER

61 AVENUE FREDERIC VIEFVILLE
02270 CHEVRESIS MONCEAU

Laon, le 20 mai 2022

Objet : Dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : prélèvement en eau souterraine - Commune de Chevresis-Monceau - Accord sur dossier de déclaration

Messieurs,

Dans le cadre de l'instruction du dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant un prélèvement en eau souterraine sur la commune de Chevresis-Monceau pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 31 janvier 2022, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Chevresis-Monceau pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le responsable adjoint du service Environnement,

Eric VANGHELWEN

50, boulevard de Lyon
02011 LAON Cedex
Réf : DQ/AL - Dossier n° 02-2021-00266
Affaire suivie par : Damien QUENTIN
Tél. : 03 23 27 66 79
Mél. : ddt-env@aisne.gouv.fr
Service Environnement - Unité police de l'eau

Préfet de l'Aisne @Prefet02

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet
des services de l'Etat dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr